



► Se syndiquer : une vraie bonne idée !

Pour son métier. Pour soi-même. Pour les élèves.

Parce que le SNUipp-FSU vous a donné une info, un conseil et que d'autres en auront aussi besoin demain.

Parce qu'on fait confiance aux représentants du SNUipp-FSU.

Parce qu'on a envie de pouvoir bien faire son travail.

Pour changer l'école et la société.

Pour partager des valeurs et des solidarités.

Parce qu'on est plus intelligents ensemble.

Se syndiquer, c'est être plus forts, efficaces et constructifs ensemble pour défendre l'école, les droits de tous et de chacun...pour le prix d'un café engagé par semaine !

Et oui, avec la déduction fiscale de 66% transformée en crédit d'impôt, les deux tiers de votre cotisation sont désormais remboursés même pour

les non imposables. En moyenne, une cotisation équivaut à 50€ par an...1€ par semaine !

ADHESION EN LIGNE (en 1 ou plusieurs fois)

<https://adherer.snuipp.fr/46>

ADHESION PAPIER : à l'aide du bulletin ci-joint et de l'enveloppe T

Optez pour le prélèvement en 6 fois



► Salaire des fonctionnaires : nouveau coup d'gel ?



La FSU demande au gouvernement de revenir sur son annonce de gel de la valeur du point d'indice dans la Fonction publique.

« La décision du gouvernement de geler à nouveau la valeur du point d'indice des fonctionnaires est profondément injuste et négative pour la fonction publique : ce n'est pas en portant atteinte aux conditions de rémunération de ses agents que l'on renforce le bien commun et notre modèle social. »

Dans un courrier adressé au ministre de l'Action et des Comptes publics, la FSU s'élève contre cette annonce, lui demande de la retirer et d'engager une véritable concertation avec les partenaires sociaux.



SNUipp 46 80, Rue des Jardiniers 46000 Cahors ☎05 65 22 12 79

<http://46.snuipp.fr> mel: snu46@snuipp.fr Dir de la publication : Benoit Debals ch. des Condamines 46090 Pradines
imprimé par nos soins Prix 0,50 € N° ISSN : 1241-3542 N° CPPAP : 0422 S 07301

N° 102

Juillet-Août- Septembre 2017 / trimestriel

Déposé le 31 août 2017

C'est la rentrée, la première rentrée...

... de notre nouveau gouvernement qui avait promis de ne pas chômer pendant l'été. Force est de constater qu'il s'est mis rapidement au travail afin de favoriser les plus riches au détriment de toujours plus de pauvres...

Les principales décisions déjà prises dans l'éducation ne vont pas dans le bon sens ni pour les enfants, ni pour les collègues !

Le passage aux 4 jours plébiscité par les enseignants ne pourra se mettre en place que l'année prochaine, une année de fatigue accrue de plus pour tout le monde. Seulement 4 écoles dans le Lot ont réussi à gagner la course d'obstacle pour y parvenir ! Gageons que l'année en cours puisse permettre un retour global aux 4 jours.

Le retour du jour de carence, mesure discriminatoire et inefficace qui sanctionne les collègues, qu'il avait fallu faire sauter en faisant grève lors du début du précédent quinquennat !

La suppression des aides à la direction d'écoles ainsi que la mise à mal de l'accompagnement des élèves en situation de handicap inquiète beaucoup : comment mener à bien les missions de l'école pour ces enfants ? Sûrement pas en réduisant ces moyens !

Les programmes restent en l'état, mais des recentrages inquiétants pourraient être menés : les différentes déclarations du ministre évoquant des inflexions vers un recentrage sur les fondamentaux ou une école maternelle dédiée à un apprentissage systématisé du langage ne sont pas sans inquiéter...

Un point un peu positif : à cette rentrée, une partie des enseignants qui jusqu'ici en étaient écartés percevront une ISAE d'un montant de 1 200 euros annuels. C'est le cas des personnels qui exercent en SEGPA, EREA et ULIS-collège.

En ce qui concerne le Lot, pour la première fois une rentrée se fera avec un enseignant devant quasiment chaque classe, la volonté de distribuer les postes avant l'été semble être effective cette année. Le SNUipp 46 déplore cependant que lors du groupe de travail de juillet, la non distribution des vœux des collègues aux délégués du personnel n'a pas permis d'éviter une erreur d'affectation qu'il a fallu rectifier en urgence le lendemain. Il faudra changer cela l'année prochaine.

Pour terminer comment ne pas parler de la rentrée sociale avec la préparation de la loi travail « XXL » et la contestation qui en découle ? Face au mépris et au rabaillage des droits des travailleurs, le SNUipp, au sein de la FSU ne peut que s'associer à la lutte ! Les modalités pour le Lot sont à venir après l'intersyndicale du 4 septembre. Au niveau national la FSU a laissé la main aux départements pour se saisir de cette lutte, ou non !

Malgré tout cela et bien davantage encore, le SNUipp vous souhaite une bonne rentrée 2017, vous invite à prôner la solidarité à tout crin et suivra de près tous les dossiers lotois et nationaux. Bon courage à tous, pensez à vous syndiquer ou resyndiquer dès maintenant !

LOI TRAVAIL XXL

Les mobilisations de l'an dernier ont obligé le gouvernement précédent à expurger de son projet toute une série de régressions majeures pour les droits des salariés de ce pays. Pour autant, le MEDEF et le gouvernement n'ont pas renoncé. La version XXL de Macron est là pour en témoigner.

La précarisation du salariat fragilise la fonction publique et ses agents. La vieille antienne qui veut faire passer les fonctionnaires pour des privilégiés sera reprise. Non seulement le gouvernement impose le jour de carence, le gel du point d'indice, le report d'une partie de PPCR mais en plus Blanquer s'exprime dans la presse sur des enseignants, premier degré compris, directement recrutés par les chefs d'établissement. Ce serait un changement statutaire majeur.

Pour nous, tout ce qui peut mettre en échec le gouvernement dans sa volonté de remettre en cause le code du travail, la protection sociale, les retraites, etc. entre dans un rapport de force général protecteur. Tout échec du gouvernement l'entravera dans son projet global.

Sommaire :

Page 1 : Edito

Page 2 : Jour de carence

Page 3 : Les mesures de la rentrée Page 4 : Se syndiquer, gel des salaires

► Retour du jour de carence ? Une mesure injuste et inefficace !



La FSU demande au gouvernement de revenir sur sa décision de rétablir la journée de carence pour les fonctionnaires

Durant tout l'été de nouvelles annonces de mesure stigmatisant un peu plus les fonctionnaires ont été distillées dans l'opinion par le discours du gouvernement.

Le Ministre de l'action et des comptes publics a annoncé cet été le rétablissement de la journée de carence dans la Fonction publique !

Ce jour de carence est injuste et inefficace.

Mais le ministre développe un argument inacceptable : il fait porter la responsabilité d'une part de la désorganisation des services et de l'accroissement des tâches sur les personnels s'arrêtant pour maladie.

Rétablir le jour de carence revient à diminuer le salaire des fonctionnaires en arrêt maladie. C'est donc les punir, considérant qu'ils sont coupables d'être malades.

La prétendue équité avec les salariés du privé ne tient pas ! Les deux tiers des salariés du privé, relevant majoritairement des entreprises de plus de 250 salariés, voient leurs jours de carence couverts par des accords d'entreprise. Il y a bien aujourd'hui une inégalité entre les salariés du secteur privé qui ont une prise en charge totale, et ceux qui se voient appliquer intégralement ou partiellement des jours de carence.

Et, il y aura donc bien aujourd'hui une inégalité entre les salariés du secteur public et la majorité de ceux du secteur privé !

La FSU demande qu'il n'y ait aucun jour de carence ni dans le privé, ni dans le public ! C'est d'autant plus inadmissible que les études démontrent que là où le jour de carence est mis en œuvre, les arrêts sont moins nombreux mais plus longs : le jour de carence est inefficace contre l'absentéisme. Pour réduire les arrêts maladie, il faut agir sur les conditions de travail, renforcer la médecine de prévention, quasi inexistante pour une majorité de fonctionnaires et développer des mesures pour améliorer la qualité de vie au travail.

La FSU exige des mesures concrètes pour améliorer la qualité de vie au travail dans la Fonction Publique : c'est une question d'intérêt général.

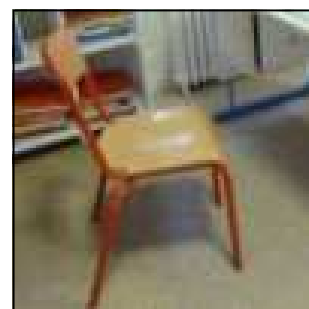
Le gouvernement doit revenir sur cette décision.



► Concours : une crise du recrutement qui s'installe...



Tous les postes offerts au concours de recrutement de professeurs des écoles 2017 n'ont, une fois de plus, pas été pourvus. Un révélateur du manque d'attractivité du métier. Les résultats du concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE) 2017 révèlent une nouvelle fois la réalité de la crise de recrutement à laquelle le métier de professeurs des écoles fait face depuis plusieurs années.



À cette session 2017, ce sont 573 recrutements qui ne seront pas effectués dans les académies de Créteil et de Versailles notamment. Une nouvelle fois, le nombre des admis est inférieur aux postes mis au concours. Depuis 2013, tous les CRPE ont été marqués par des recrutements non effectués et au total 2 796 recrutements n'ont pu se réaliser à l'issue des épreuves d'admission.

Cette situation conduit à un recours de plus en plus important à des personnels contractuels qui doivent enseigner sans formation. Le SNUipp-FSU demande de privilégier le recours à la liste complémentaire y compris en recrutant dans d'autres académies sur la base du volontariat, pour pallier le déficit.

La désaffection pour le métier d'enseignant se décline de façon variable selon les académies. Mais elle est particulièrement criante dans celles de Créteil, de Versailles, en Guyane mais aussi dans celle d'Amiens. C'est pourquoi le SNUipp-FSU demande d'étendre le concours supplémentaire de l'académie de Créteil aux autres académies en situation difficile.

Cette crise de recrutement a des causes multiples : augmentation du niveau de recrutement sans mesures favorisant l'accès à tous (pré-recrutements, aides sociales...), rémunération insuffisante mais aussi conditions d'entrée et d'exercice du métier difficiles.

Pour rendre ce métier attractif, le SNUipp-FSU demande l'ouverture de discussions sur la question des pré-recrutements dès la L1, une réelle amélioration des conditions de formation et d'entrée dans le métier des nouveaux enseignants, ainsi qu'une revalorisation salariale du métier.

Il y a urgence car il en va de la qualité du service public d'Éducation pour tous les enfants de ce pays.

► Les mesures de la rentrée 2017



Exceptions faites des CP à 12 et du décret sur les rythmes, l'arrivée d'un nouveau ministre rue de Grenelle n'a pas en apparence modifié le visage d'une rentrée dont les grandes lignes avaient été fixées par le gouvernement précédent. Cependant les premières déclarations de Jean-Michel Blanquer ne rassurent pas, aussi bien quant à la politique éducative qu'il entend mener que sur le sort réservé aux enseignants des écoles. Le point sur ce qui va chan-

Du côté de l'école

CP à 12 et REP +

2500 cours préparatoires « dédoublés » dans les REP +, c'est la mesure « phare » annoncée par Jean-Michel Blanquer censée permettre à 100 % des élèves de réussir leur CP. Outre que ce dispositif se met en place à moyens constants sans création de postes et donc au détriment notamment du « plus de maîtres que de classes », on peut s'interroger sur sa pertinence et son efficacité. Recentrer l'apprentissage de la lecture sur l'année de CP va à l'encontre de la notion de cycle et de la progressivité des apprentissages réaffirmée dans les nouveaux programmes. Le ministre a annoncé dès cette année la mise en place d'une évaluation de l'ensemble des élèves de CP.

Rythmes scolaires

Le décret paru au journal officiel du 28 juin dernier a permis à un certain nombre de communes de passer dès cette rentrée à une organisation de la semaine scolaire sur 4 jours. Les modifications de l'organisation de la semaine restent soumises à l'autorisation de l'IA-DASEN sur proposition conjointe d'une commune et d'un ou plusieurs conseils d'école.

Programmes

Les programmes de maternelle de 2015 et d'élémentaire de 2016 n'ont pas été remis en question. Ceci alors que les enseignants n'ont d'ailleurs pas bénéficié d'un accompagnement à la hauteur pour les aider à les mettre en place. Pour autant, les différentes déclarations du ministre évoquant des **inflexions vers un recentrage sur les fondamentaux ou une école maternelle dédiée à un apprentissage systématisé du langage ne sont pas sans inquiéter.**

Sécurité

Les mesures de sécurité dans les écoles ont été renforcées par l'instruction commune des ministères de l'Éducation nationale et de l'Intérieur du 12 avril 2017. Il convient désormais de rédiger deux plans de prévention et de mise en sécurité (PPMS) distincts. L'un est classiquement consacré à la gestion des risques majeurs, l'autre est dédié aux risques spécifiques liés à l'attentat. Des documents ont été conçus pour aider directeurs et adjoints à élaborer des consignes de sécurité (education.gouv.fr) mais pour l'instant aucune formation spécifique n'a été prévue.

Psychologues

Le nouveau corps de psychologues de l'Éducation nationale a été créé au 1er septembre. Les lauréats du premier concours doivent effectuer un stage auprès d'un psychologue tuteur en pratique accompagnée.

Enseignants spécialisés

Les enseignants spécialisés en formation préparent désormais la nouvelle formation CAPPEI. Cette formation dans laquelle les options ont disparu se décline en modules : un tronc commun de 144 heures, deux modules d'approfondissement de 104 heures, un module de professionnalisation de 52 heures. Mise en place dans la précipitation, cette réforme pose de nombreux problèmes non réglés à ce jour : identification des postes au mouvement, distinction des deux parcours RASED... L'organisation même de la formation connaît à ce jour de nombreux dysfonctionnements.

Plan numérique

Datant de la rentrée précédente, le plan numérique reste à l'ordre du jour des formations en cours. Un kit de formation, constitué de banques de ressources à destination des enseignants de cycle 3 est disponible depuis mai 2017 sur education.gouv.fr. Un nouveau référentiel de compétences se substitue à l'ancien B2i.

Du côté des personnels

Des nouvelles grilles

Au 1er septembre 2017, les enseignant-e-s des écoles en classe normale bénéficieront d'un reclassement dans de nouvelles grilles avec une durée d'échelon réduite. Une mesure qui permettra à une partie des personnels des promotions plus rapides.

Hors-classe

Une carrière complète devra dorénavant se dérouler au minimum sur deux grades (classe normale et H C). **Pour l'instant, les arbitrages ne sont pas rendus sur les éléments du barème permettant, pour les promotions 2018, de garantir à tous l'accès à cette hors-classe.** Le SNUipp-FSU revendique que tous les enseignants aujourd'hui en fin de carrière puissent accéder à la hors-classe avant leur départ en retraite.

Rendez-vous de carrière

Exit l'inspection plus ou moins régulière et sa note pédagogique : place aux RdV de carrière. Une nouvelle procédure d'évaluation organisée au moment des passages aux 7e et 9e échelons de la classe normale ainsi qu'à la hors-classe et à la classe exceptionnelle. Ce rendez-vous de carrière est composé d'une visite en classe cadrée par un guide harmonisé sur tout le territoire, d'un entretien, d'un compte-rendu et d'une appréciation finale émise par l'IA-DASEN s'appuyant sur l'avis de l'IEN.

Avancement

Les trois rythmes d'avancement - ancienneté, choix et grand choix - disparaissent, au profit d'une cadence unique, hormis lors du passage du 6e au 7e et du 8e au 9e échelon au sein de la classe normale. Une accélération d'avancement d'un an est prévue pour 30% de ces personnels promouvables.

Classe exceptionnelle

Créée au 1er septembre, dernier étage d'un parcours professionnel réservé à 10% des enseignants déjà à la hors-classe et pour partie à ceux exerçant en éducation prioritaire ou sur des fonctions particulières. **Les modalités précises d'accès devraient être déterminées dans le courant du premier trimestre. Quoi qu'il en soit, le SNUipp-FSU est opposé à une disposition qui ne serait ouverte qu'à une petite minorité des personnels. Pour le syndicat, l'accès à l'indice terminal de cette classe exceptionnelle doit être ouvert à tous.**

Porte monnaie

ISAE

Une partie des enseignants qui jusqu'ici en étaient écartés percevront une ISAE d'un montant de 1 200 euros annuels. C'est le cas des **personnels qui exercent en SEGPA, EREA et ULIS-collège**. Mais pour le SNUipp, le dossier n'est pas clos, certaines catégories d'enseignants tels que les conseillers pédagogiques, ceux qui exercent en milieu pénitentiaire ou encore les coordinateurs REP en restent exclus.

Indemnité d'activité de coordination et de synthèse

D'un montant de 1 765 € par an, elle se substitue aux heures de coordination et de synthèse. Cette indemnité permet de protéger les personnels d'interruptions de versement de ces heures et d'harmoniser des situations aujourd'hui très disparates. Elle sera versée aux enseignants d'ESMS (ce qui se traduit pour la plupart d'entre eux par une revalorisation), et à ceux de SEGPA, d'EREA et d'ULIS second degré. En revanche, l'indemnité spécifique du second degré, d'un montant de 1 559 euros, versée aux personnels des SEGPA, des EREA et ULIS-collèges est supprimée. Résultat, une partie d'entre eux subira une perte de rémunération pouvant aller jusqu'à 400€.